Image not found or type unknown

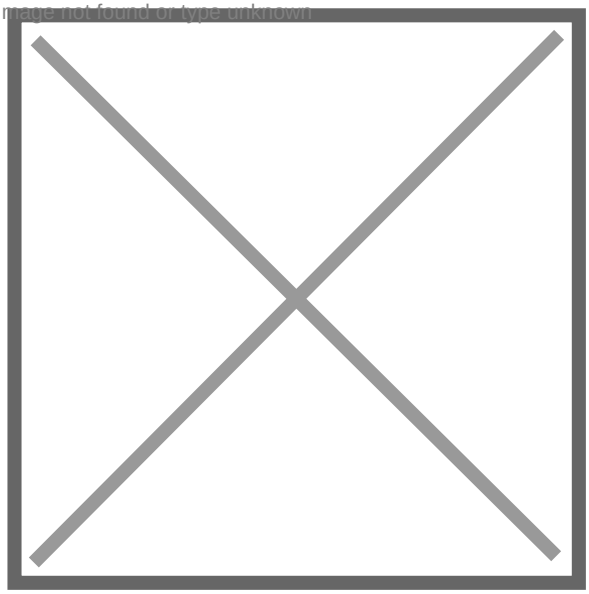

Solde de tous compte pour conducteur routier

Par **Stéphane**, le **16/01/2012** à **13:15**

Bonjour,

Je suis conducteur routier.

je suis en difficulté pour obtenir mon solde de tous compte avec mon anciens employeur.

[s]Je vous explique[/s] :

- **J'ai démissionné le 31 décembre 2011**, courrier envoyée en Recommander avec accusé de réception la semaine d'avant, pour respecter mon préavis.

- **Le 07 Janvier 2012**, mon ex employeur, m'appel en me laissant un message vocal, en me disant ce qui suit : "mon solde de tous compte est disponible, au siège de l'entreprise, que je doit monter le chercher en personne et lui signer ,la lettre de solde de tous compte devant lui et j'ai mon chèque de tous compte".

- à la suite de se message vocal sur mon téléphone portable, je me permet de le contacter , la semaine qui suit et lui explique, que je ne peut pas me déplacer pour aller récupérer, mon solde de tous compte, et lui demande de me le faire parvenir par courrier en recommander avec accusé de réception, il me répond directement, que le patron sais lui et pas moi, que je doit monter en personne récupéré mon solde de tous compte, qu'il ne l'envoie pas par courrier en recommander avec accusée de réception.

- Depuis le 07 Janvier 2012, j’attends que mon solde de tous compte arrive par courrier,

sachant que les payes sont verser sur le compte le 10 de chaque mois.

[s]J'aimerais avoir des renseignement sur les questions suivantes[/s] :

1°) Mon ex employeur à combien de temps pour envoyée mon solde de tous compte par courrier en recommander avec accusée de réception ?

2°) As t'il le droit de me demander de venir récupérer mon solde, à l'entreprise et surtout de me faire signer mon solde de tous compte sans contrôler que toute mes heures que j'ai effectuer on bien été payée ?

3°) Quelle démarche dois-je entreprendre, pour récupérer mon solde de tous compte ?

4°) J'ai effectuer des déplacement national avec départ le lundi matin et retour le vendredi soir , voir le samedi après midi, mon contrat est un 138M, est ce que je peut lui demander de régulariser ma situations, au 150M Groupe 7 ?

Merci a vous

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés